

**COMMENT
LE CORAN
NOUS EST IL PARVENU
ECRIT ET RECITE**



كيف وصل إلينا القرآن مكتوباً و منطوقاً

PAR Son Eminence :

le Cheikh *Aymen Rouchdî Souweyd*




Professeur des Sciences de Psalmodie du Saint Coran

Version française d'une conférence

donné à Paris en Janvier 2002

AVANT PROPOS

Louange à Allah, Seigneur des Mondes. La prière et le salut d'Allah soit sur notre

Maître et Prophète Mohammad , maître des Premiers et Derniers ainsi que sur Sa famille et tous Ses compagnons. Gloire à Toi Allah ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage. [Ô Seigneur donne nous l'accès à la science comme Tu l'as accordé aux gens du Savoir et donne nous la compréhension des Prophètes et la sincérité des Hommes de convictions, la compagnie des pieux, l'accès à la foi authentique que tout bien nous soit profitable, être à l'abri de tout péché, et de mériter Ta Miséricorde.

Car Tu es, Ô Notre Maître, certes Audient, Prompt à exaucer nos invocations. Allah

Le Glorieux a envoyé notre maître  il y a plus de quatorze siècles et a fait descendre sur lui le livre dernier, le Noble Coran.

Et ce livre qu'Allah a fait descendre à cette époque est toujours entre nos mains aujourd'hui *parfaitement entier*, grâce à Allah.

C'est notre conviction, nous autres musulmans. Avons-nous bâti cette conviction sur une illusion ? Ou alors l'avons-nous bâti sur un esprit de clan ? Ou sur allégations non fondées ? Ou alors l'avons-nous bâti sur une vérité palpable, grâce à Allah ?

C'est ce qu'on va essayer de mettre en lumière à travers cette conférence. Nous demandons à Allah d'être objectif dans l'exposé de ce sujet, loin de tout chauvinisme, toute partialité ou de propos infondés.

Comment le Coran nous est-il parvenu transcrit et récité ?

Avant tout, nous devons définir proprement le Coran, car toute chose possède une définition : qu'est ce que le Coran ?

La définition du saint Coran

Nos savants - qu'Allah les récompense- ont donné cette définition du Coran :

« **Le Coran est la Parole d'Allah le Très-Haut, descendu sur le cœur de notre Messager Mohammad ﷺ, dont la lecture est adoration, transcrit sur un support appelé Moushaf, dont le plus petit chapitre (sourate) constitue un défi, qui nous est transmis par voie de tawâtour** »

Cette définition confère au Coran des aspects tout à fait exclusifs, que nous allons détailler.

- Quelle exclusivité fait-on en parlant de la « Parole d'Allah » ?

On a exclu toute parole autre que celle d'Allah. En effet, le Coran n'est pas la parole de Gabriel (*Gibrîl*), ni celle de Mohammed ﷺ, ni celle de Abou Bakr ou Omar, ni d'aucun être humain ou d'aucun ange. Il s'agit exclusivement de la Parole d'Allah.

- L'exclusivité dans l'expression : « Parole descendue sur le Cœur du Prophète ﷺ »

Cette expression exclue tous les livres qu'Allah a fait descendre (qui sont donc aussi la Parole d'Allah) descendues sur d'autres Prophètes à l'instar de la Torah, descendue sur Moïse (Moussa), l'Évangile descendue sur Jésus ('Issa), les Psaumes qu'Allah a donné à David (Daoud), les feuillets de Abraham (Ibrahim) (Paix sur eux tous). [18. Ceci se trouve, certes, dans les Feuilles anciennes, 19. les Feuilles d'Abraham et de Moïse.] (Sourate Le Très Haut 87)

- L'exclusivité dans l'expression : « Sa lecture constitue une adoration »

On exclu par là, les *Ahadiths Qudusi* commençant en général par : Allah dit, Allah a dit comme le hadith : (*Ô Mes serviteurs! Je Me suis interdit l'injustice et Je vous déclare que Je vous l'interdis. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres*)

La lecture de ce hadith ne constitue pas une adoration canonique au même titre que la lecture du Coran. L'essence de ce hadith provient d'une révélation divine [au Prophète ﷺ] mais sa formulation est du Prophète ﷺ.

Quant au Coran, **son essence et sa formulation** proviennent toutes les deux d'Allah-Exalté soit-Il -

- Le sens de l'expression « La Parole transcrite dans un support appelé *moushaf* »

Nous l'aborderons, dans le détail dans les paragraphes qui vont suivre *in châ Allah*.

- Le sens de l'expression « Le Livre qui constitue un défi de par sa plus petite *sourate* »

Les Prophètes qu'Allah, Le Très-Haut, a envoyés et les Messagers ne sont que des êtres humains comme nous. Chacun d'entre eux disait à son peuple :

« Je suis envoyé par Allah, Il m'a ordonné que je vous expose Ses ordres et interdits. » On lui répondait : quelle est la preuve de ce que tu prétends ?

Pour cette raison, Allah- Exalté soit-Il- a doté chaque Prophète d'un miracle qui prouve sa véracité, constituant un défi sur mesure spécifique à sa communauté. Ces miracles ont disparu avec leurs Prophètes, excepté celui de notre Prophète ﷺ en l'occurrence le Coran. Ce miracle demeure encore aujourd'hui et perdurera jusque la fin des temps.

Ainsi, Moïse (Moussa) a fendu la mer, transformé son bâton en serpent. De même, Jésus ('Issa) a ressuscité les morts et guéri les malades. Mais tout ceci constitue une époque révolue et bien loin, et nous n'héritons que de récits.

Si donc, on nous pose la question : quelle est la preuve qui atteste que Mohammad ﷺ est envoyé par Allah ? On répondra alors : ce livre ! Nous ne répondrons pas qu'il a fait telle ou telle chose extraordinaire il y a quatorze siècles. Nous dirons simplement que la preuve est ce livre : « prenez-le et lisez-le ! ».

En effet, son miracle demeure parmi nous, un défi pour le monde entier. Il constitue la preuve de la véracité de Mohammad ﷺ . Qui donc recherche la vérité lise ! Quant aux passionnés, ils ne font tort qu'à eux-mêmes, à celui qui suit ses passions en premier lieu puis aux aveuglés en second lieu.

- Le sens de l'expression : « Celui qui nous est relayé par le biais d'une transmission sûre : *tawâtour* »

Quant au sens du terme « *tawâtour* », il renvoie au plus haut degré de transmission d'une information.

Exemple :

J'entends une nouvelle de mon *collègue*, me rapportant qu'untel est mort.

Je prends note puis me tourne vers mon frère en lui relayant l'information. Cette information est dite « unipolaire » (chaque maillon de la chaîne de transmission, ne compte qu'une personne).

Ceci dit, je dois prendre l'information avec prudence pouvant ressentir une réticence suivant que les transmetteurs soient des menteurs, ou aient été désabusés.

En effet, ce mode de transmission a un certain degré de crédibilité. Cette dernière est optimale lorsque les maillons transmetteurs sont constitués d'un nombre important de personnes qui ne peuvent s'accorder autour d'un mensonge.

Ainsi, même si la majorité d'entre nous n'a jamais visité Pékin, nous sommes tous certains qu'il y a une ville de ce nom en Chine. La raison en est que d'innombrables personnes attestent de l'existence de cette ville en Chine, à travers l'histoire, leurs connaissances, les divers modes de communication....

Ce mode de transmission s'appelle le « *tawâtour* » : l'information provient d'un nombre important de personnes, auxquels il est impensable d'attribuer le mensonge.

Le Noble Coran nous a été transmis du Messager d'Allah ﷺ par ce procédé. Les rapporteurs sont ici la génération des Compagnons puis celle de leurs successeurs dont le nombre empêche toute falsification du texte Coranique.

Puis les successeurs des successeurs l'ont rapportés aux générations suivantes toujours avec un nombre important de transmetteurs ainsi de suite jusqu'à nos jours, où le Coran est relayé à une tranche de notre communauté appelés « *qorâ* », qui sont toujours parmi nous et qui ont consacré une partie de leur vie dans l'apprentissage du Coran, à la lettre, du début à sa fin avec une prononciation fidèle et exacte - 'La Labsa Fîh' - 'sans confusion', sans la moindre ambiguïté.

Prenons l'exemple d'une copie qu'on imprime dans un scanner. Il va sans dire qu'on obtiendra 100 % de conformité.

C'est ainsi que les « *qorâ* »¹ de la génération contemporaine ont reçu le Coran de leurs maîtres, à la lettre près, de la part du Prophète ﷺ.

C'est ce qu'on doit entendre par « *القراء* » - *qorâ* - et non pas ce qu'on attribue fâcheusement dans certains pays arabes et musulmans à des « lecteurs d'occasion » (cérémonie funéraire, fêtes) qui se dandinent pendant la lecture. On les appelle « *الصيئين* » - *sayyitîn* - en Egypte, c'est-à-dire connus uniquement pour leurs voix à la lecture du Coran.

En revanche, « *al qorâ* » renvoie à une catégorie de savants chargés de la préservation du Coran à l'instar des savants du Fiqh (Fouqahâ) et du hadîth (mouhaddithîn) qui sont respectivement les « gardes fous » du Fiqh et du hadîth. De ce fait, nul ne risque de porter atteinte à l'authenticité du texte sacré : le Coran.

Revenons au sens de l'expression « *descendu sur le cœur du Prophète* ﷺ ». Vous noterez que nous n'avons pas écrit « *sur son ouïe* »².

Le Prophète ﷺ est un Homme au même titre que nous, mais il se distingue dans la manière de recevoir la Révélation. Pour devenir « *mouqri* » on apprend le Coran de la bouche de nos savants : ils récitent et l'on écoute. Puis ils prêtent l'oreille et à nous de répéter. Par contre, le Prophète ﷺ ne l'a pas reçu de Gabriel (Gibrîl) de cette façon : « *Et l'Esprit fidèle est descendu avec cela 194. Sur ton coeur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs* » « S26-V193/194 »

« *Dis : "Quiconque est ennemi de Gabriel doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton coeur cette révélation qui déclare véridiques les messages antérieurs et qui sert aux croyants de guide et d'heureuse annonce"* ». » « S2-V97 »

Allah le Très-Haut ne dit pas « oralement ». En effet, la communication d'un être humain avec un ange est une chose intense et hors du commun.

¹ Et d'ailleurs, l'auteur de ces quelques lignes n'est qu'un simple exemple de ces gens qui sont au service du Coran. Allah, Exalté soit-Il, les a honoré par l'acquisition de l'intégralité de ce noble livre du début à sa fin.

² Relatif à l'oreille.

Comme il est rapporté dans le hadîth : on pouvait voir le Prophète ﷺ transpirer par temps froid lorsque Gabriel descendait, en raison de l'aspect intense de la Révélation. Allah le Très-Haut dit « *Nous allons te révéler des paroles lourdes (très importantes).* » « S73-V5 »

On rapporte , en l'occurrence, que Gabriel descendu avec la Révélation alors que le Prophète ﷺ reposait sa tête bénie sur la cuisse de son épouse Aïcha (RAA) : « *J'ai eu l'impression que ma cuisse allait se couper du fait de la lourdeur de la Révélation* »

Il s'agit d'une rencontre qui a lieu entre deux créatures de deux mondes totalement différents. Le Prophète est un être humain doté d'une âme et d'un corps, mais l'ange Gabriel est une âme sans corps et de surcroît une âme d'exception (l'Archange Gabriel). Allah l'a cité en particulier le distinguant du reste des anges dans le verset :

« *Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que L'Esprit, par permission de leur Seigneur pour tout ordre* »

Le Prophète l'a vu dans sa véritable apparence, il l'a vu occuper tout l'horizon avec 600 ailes.

Cet ange éminent recevait le Coran directement d'Allah. Afin de le descendre sur le cœur du Prophète, Allah a « sécurisé » le chemin contre les démons, ces derniers redoublant d'effort pour éloigner les Hommes de la Guidée divine, leur préférant plutôt l'égarément pour rejoindre Satan - le maudit - en Enfer. Aussi faut-il rappeler que Satan a juré et fait serment de tout faire pour nous séduire et nous égarer comme le dit Allah dans le verset : "*Par Ta puissance! dit (Satan). Je les séduirai assurément tous, sauf Tes serviteurs élus parmi eux*".

C'est pour cette raison qu'Allah a scellé les portes du Ciel aux démons, pour laisser traverser la Révélation depuis la demeure Divine jusqu'au bas Ciel lors de *la nuit du mérite* (ou *la nuit du destin*).

Ensuite, le Coran a continué de descendre pendant 23 ans avec une cadence liée aux évènements et au besoin.

Le Coran a donc connu deux descentes : la première était du septième Ciel, de la tablette sauvegardée au bas Ciel (durant la nuit du mérite). Et la deuxième était relative aux faits et aux événements (23 ans durant).

Cette dernière a commencé par la descente du verset : « *Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé* » et terminé par le verset « *Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés* ».

Notons que le premier verset révélé est dans le dernier chapitre alors que le dernier est au début du Coran !!

A-t-on déjà entendu parlé d'un livre dont l'élaboration a commencé par le dernier chapitre, achevé par le premier et que le 20^{ème} a été écrit avant le 6^{ème} ?!!

Certes le Coran est miraculeux dans tous ses aspects, car il ne s'agit pas d'une parole humaine mais de la Parole du Seigneur des mondes qui diffère sur tous les plans de celle de l'Homme.

Le Prophète SAW recevait le Coran en terme et en sens, puis enseignait ce qu'Allah lui ordonnait d'enseigner :

« *Ô Messenger, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les mécréants.* »

Mais comment le Prophète a transmis le noble Coran à la communauté ?

Le Prophète ﷺ a transmis le Coran de deux façons :

La première est une transmission scripturaire, et la deuxième orale.

Pour ce qui est de l'écrit, dès que le Messager ﷺ recevait une partie du Coran, il faisait venir sur le champ quelques uns des scribes de la révélation, des compagnons parmi les peu nombreux qui maîtrisaient l'écriture à l'époque. Leur nombre variait entre deux et cinq selon leur disponibilité. Puis il leur dictait les versets révélés.

Quant à l'oral, comme évoqué précédemment, le Prophète ﷺ récitait aux Compagnons qui lui prêtaient une oreille attentive. Ces derniers répétaient alors et le Prophète ﷺ apportait éventuellement des corrections avant d'approuver l'authenticité de leur récitation.

Quels admirables attention, soin et rigueur, que ceux portés au texte afin qu'il parvienne intact, indemne et authentique !!!

Nous étudierons dans la suite comment le Messager d'Allah ﷺ a transmis le texte écrit du Coran, et comment a t'il traversé 1400 ans d'histoire pour nous parvenir?

Les étapes de la transcription du Saint Coran

Première étape

Comme déjà évoqué, des scribes ont transcrit des parties séparées du Coran qui venaient aussitôt d'être révélées. Il faut souligner que cela se passait en présence du Prophète SAW et aussi de l'Archange Gabriel qui corrigeait la moindre erreur.

A cet égard Allah Le Très Haut dit : « *Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte* »

Cela signifie que l'éventualité de la moindre modification du plus petit élément du texte sacré aurait trouvé un arrêt divin impérieux.

Les savants ont divergé sur le sens exact de « *الوتين* » - *al wafîn* - dans le verset « *Nous lui aurions tranché l'aorte* » néanmoins ils ont tous dit que c'est une vaine dont l'incision entraîne une mort immédiate ! En effet le Coran est protégé sur terre tout comme il l'était dans le ciel.

Bien que le Prophète Mohammad ﷺ était illettré ; ne sachant ni lire ni écrire ; la transcription du Coran fut corroborée par la présence de l'ange Gabriel. Ce dernier assistait en effet à la transcription. Par ailleurs, le Prophète ﷺ était illettré d'un point de vue strictement humain et non dans une dimension qui le liait à Allah comme dit dans le verset :

« *...et t'a enseigné ce que tu ne savais pas. Et la grâce d'Allah sur toi est immense.* »
et dans un autre verset : « *Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu' Il a envoyé chez eux un messenger de parmi eux-mêmes, qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse ...* » en effet le Prophète SAW enseigne au moment où il transmet et ce en présence de l'ange Gabriel.

C'était ainsi la transcription du Coran dans sa première étape.

La deuxième étape

Lors des combats contre les apostasiés, durant le califat de Abû Bakr As-siddiq RAD les *qurâ* figuraient parmi les premiers rangs à défendre l'Islam, au point que beaucoup trouvèrent la mort. Omar Ibn Al Khattab RAD redouta qu'une partie des parties transcrites ne disparaisse aussi.

Les parties transcrites originales avaient différents supports : ardoise en pierre blanche, peau de gazelle, feuilles de palmier...ce qui facilitait leur circulation entre les gens pour en faire des copies. Cependant l'aspect sacré des originales demeure particulier car ces dernières ont été faites sous une surveillance divine et en présence du Prophète SAW qui leur donnait amendement. Par contre la conformité des copies reste fragile à cause du manque de surveillance.

Omar proposa au khalife Abû Bakr de compiler le Coran et de le consigner entièrement par écrit, mais Abû Bakr RAD n' « osait faire ce que le Prophète ﷺ ne fut point ». Toutefois, Omar était convaincu qu'il s'agissait d'une bonne action, ne cessant de lui montrer les dimensions du projet et ses horizons jusqu'à ce que Abû Bakr fut convaincu. Ils (Abû Bakr et Omar) firent venir un des scribes du Coran, Zayd ibn Thâbit, un jeune Compagnon ansarite qui avait la connaissance de - l'ultime récitation - une récitation qui eu lieu l'année de la mort du Prophète ﷺ. À propos de cette récitation, le Prophète ﷺ dit à Aïcha « *Ô Aïcha l'ange Gabriel me faisait réciter le Coran une fois par an et il l'a fait deux fois cette année, et je ne peux interpréter cela que par l'annonce de mon heure* ».

Zayd ibn Thâbit avait donc la connaissance de cette dernière révision du Coran. Abû Bakr s'adressa à lui en ces termes : « tu es un jeune pieux, irréprochable, tu transcrivais la révélation au Prophète ﷺ, on te demande alors d'être à la quête du Coran, pour le recueillir » mais Zayd eut la même réaction qu'Abû Bakr : « Comment pouvez-vous faire ce que le Prophète n'a pas fait ? ».

Notons au passage cet attachement fort et strict des Compagnons aux enseignements du Prophète ﷺ.

Abû Bakr reprit les arguments de Omar qui finirent par convaincre également Zayd en affirmant qu'il lui aurait été plus aisé de « déplacer une montagne que de s'acquitter de cette responsabilité » Zayd accepta donc la mission, et rappellera plus tard qu'il a « été à la quête du Coran ».

Notons qu'afin d'atteindre cet objectif, l'on suivit une méthode scientifique très rigoureuse, dont nous nous félicitons aujourd'hui devant le monde entier. Et nous disons particulièrement à ceux qui parlent de la méthodologie et de l'étude objective : regardez la splendeur de ce que les Compagnons du Prophète ont fait il y a 1400 ans et vous apprendrez ce qu'est la *méthodologie* !

Sur ordre de Abû Bakr, Zayd lança un appel aux gens : « que celui qui possède quoi que ce soit de ce qu'il a été transcrit³ en présence du Prophète qu'il me le ramène ! ».

Lorsqu'un Compagnon se présentait avec une partie, affirmant qu'elle a été transcrite en présence du Prophète ﷺ, Zayd exigeait systématiquement le témoignage de deux Compagnons, condition sine qua non pour l'amendement.

Comme évoqué plus haut, le nombre des scribes pouvait osciller entre deux et cinq, ce qui pouvait décliner les versets en trois, quatre ou cinq exemplaires. Il est donc impossible, en ce basant sur cette rigueur implacable d'avoir une interruption ou une rupture dans la parole divine. Aussi, lorsque Zayd rejette un exemplaire, cela signifie qu'il en a d'autre(s) réunissant les conditions exigées (témoins...)⁴, sans oublier la dominance céleste sur le sujet comme l'affirme clairement le verset : « *En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien* ».

³ On parle donc ici des transcriptions originelles (et originales).

⁴ En ce sens, un verset parfaitement authentique présenté par un Compagnon sans témoins est rejeté. Ce même verset se retrouve en possession de Zayd avec les conditions demandées via d'autres Compagnons.

Zayd affirme qu'il a compilé tout le Coran, à partir de transcriptions toutes originelles selon cette rigueur et exigence à l'exception de deux versets qui étaient en possession du grand Compagnon Khouzayma ibn Thâbit. Or ce dernier ne disposait pas d'autre témoin. Mais il faut savoir que Khouzayma a une histoire.

Le Messenger de Dieu ﷺ avait acheté une fois un cheval à un bédouin et pour le payer il lui demanda de le suivre, et le Prophète ﷺ faisait vite lorsqu'il marchait mais le bédouin était lent derrière lui à tel point que la distance entre les deux devenait grande. À ce moment, des gens ont proposé au bédouin de lui acheter ce cheval n'étant pas au courant de la transaction conclue avec le Prophète ﷺ. Le bédouin accepta leur proposition lorsqu'ils lui ont proposé un prix plus élevé, alors qu'il venait de conclure la vente avec le Prophète ﷺ !

Il alla vers le Prophète ﷺ et lui dit :

« Veux-tu acheter le cheval ou que je le vende à autre que toi ?

- Mais je viens de te l'acheter ! lui dit le Prophète ﷺ
- Non, par Allah tu ne l'as pas acheté ! As-tu un témoin (pour prouver ce que tu avances) ? ». Il y avait parmi les présents *Khouzayma Ibn Thâbit* et un certain nombre de Compagnons. Le Prophète ﷺ leur expliqua qu'il a acheté au Bédouin le cheval et « il demande à présent si je dispose de témoins pour le prouver. Y'a-t-il parmi vous quelqu'un qui est en mesure de témoigner⁵ ? ». Or ses Compagnons ont appris de lui « على مثل الشمس فاشهد », alors qu'ils n'ont guère assisté à la transaction. Ils n'étaient donc pas en mesure de témoigner.

Mais *Khouzayma Ibn Thâbit* (RAD) fut à cet instant doté d'une sagacité renversante. Il s'exclama « Moi, je peux témoigner, Ô Messenger d'Allah ! ». Puis, se retournant vers le bédouin, rétorqua à ce dernier : « Le Prophète ﷺ t'a effectivement acheté le cheval et j'en témoigne ». Le bédouin eut alors honte et reconnu la transaction. Il prit alors le *prix* et s'en alla. Sur ces entrefaites, le Prophète ﷺ se tourna vers *Khouzayma Ibn Thâbit* (RAD) et lui demanda :

« Ô *Khouzayma* ! M'as-tu vu lorsque j'ai acheté le cheval ?

- Non Ô Messenger d'Allah ! » Le Prophète ﷺ en fut encore plus surpris et lui demanda comment a t'il pu alors témoigner ?

« Tu n'est pas un simple homme comme l'un d'entre nous ! tu es le prophète de Dieu L'information te vient du ciel et nous la corroborons. Ne ferions-nous pas de même pour celle qui concerne ce bas monde ? Tu dis Gabriel est venu à moi et nous le soutenons, tu dis la Révélation m'est venue et nous le soutenons, tu dis j'ai acheté le cheval et nous dirions que nous ne savons pas ? De quelle vertu ? ».

Avons-nous déjà vu une telle clairvoyance ? Nous demandons à Allah Le Très Haut la promptitude et la pénétration de l'esprit. Le Prophète ﷺ fut ravi de la réponse de *Khouzayma* et le gratifia d'une distinction prophétique. Il dit : « Celui auquel *Khouzayma* apporte son témoignage lui suffit⁶ ». Cette marque était en fait latente chez *Khouzayma* et fut employée salutairement au moment opportun.

⁵ Qui était présent

⁶ Sachant qu'en Islam, un témoignage suppose la présence de *deux témoins*. En effet, Allah Le Très Haut dit :

A l'exemple de cet honneur, Zayd, alors qu'il se chargeait du rassemblement des versets du Coran s'adressa à Khouzayma au sujet de deux versets⁷ en lui demandant au premier abord deux témoins afin de s'assurer que ces versets furent bien écrits et recueillis d'entre les mains du Prophète ﷺ. Puis, se souvenant de cette anecdote, Zayd les considéra comme tel de la part de Khouzayma, son témoignage comptant pour celui de deux hommes.

Pour lors, l'intégralité du Coran fut rassemblé par Zayd sur le témoignage de deux Compagnons par verset, chacun ayant été recueilli de la main du Prophète ﷺ.

Qu'a donc fait Zayd après cela ? Il se chargea de la seconde partie du travail qui consistait à consigner le tout dans le *moushaf*, l'unique livre et registre destiné à la compilation de tous les versets et chapitres - *suwar*⁸ - du Coran comme il fut reçu du Prophète ﷺ. Tout ceci eut lieu durant le califat de Abû Bakr As-Siddiq (RAD).

Zayd fit la réunification des versets sans y adjoindre quoique ce soit. En d'autres termes, il répétait l'écriture synoptique, ou transvasement scripturaire⁹ du Coran comme il lui appartient, sans immixtion dans le Texte Sacré. Il n'ajouta ni ne retrancha aucune lettre. En effet, il ne seyait pas à Zayd de forger ou de fabuler à propos du Coran. L'entièreté de ce qu'on voit aujourd'hui dans le *moushaf* est l'état textuel du Coran tel qu'il fut révélé au Prophète ﷺ. Par exemple, le mot *AS-Salât*

﴿الصَّلَاةُ﴾ fut écrit ﴿الصَّلَاةُ﴾ dans tout le *moushaf*. De même, le mot *Main* ﴿أَيْدٍ﴾ est orthographié dans le verset ﴿وَالسَّمَاءَ بَنَيْنَاهَا بِأَيْدٍ وَإِنَّا لَمُوسِعُونَ﴾ de cette

façon  ...etc.

Un *moushaf* entier compilant versets - *âyât* - et *suwar* selon la présentation qui fut en définitive exposée à Gabriel par le Prophète ﷺ. Zayd en était convaincu. Ces feuilles devaient donc naturellement rester en l'état à lors du califat de Abou Bakr AS-Siddiq (RAD).

Puis vint au tour d'Abû Bakr de rejoindre le Compagnon Très Haut. Ces feuilles fut alors relayées à Omar Ibn al KhaTTâb (RAD), le calife successeur et restèrent en sa possession dix années durant, et furent retransmises après son martyr à sa fille HafSa, mère des croyants et épouse du Prophète ﷺ.

﴿... وَاسْتَشْهِدُوا شَهِيدَيْنِ مِنْ رِجَالِكُمْ فَإِن لَّمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ فَرَجُلٌ وَامْرَأَتَانِ مِمَّن تَرْضَوْنَ مِنَ الشُّهَدَاءِ﴾، (البقرة 282)

« Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins » (La Vache 282)

⁷ Il s'agit de ces deux versets :

﴿مِنَ الْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدَقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ عَلَيْهِ...﴾ الآية.

﴿لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَحِيمٌ﴾ الآية.

⁸ Pluriel de *sûrat* qui signifie chapitre. Le Coran en contient 114, chacun portant un nom comme le chapitre/sûrat al fâtiha (l'ouverture).

⁹ Il faut entendre par *transvasement scripturaire* le fait de rassembler, compiler l'ensemble des parties qui furent transcrites en présence du Prophète (SAW).

Puis lorsque Othman Ibn Affân devint calife des musulmans, ce dernier connu pour sa délicatesse et sa pudeur n'osa pas demander à Hafsa le *moushaf* qui était alors en sa possession¹⁰. Il accorda une confiance sereine à la fille de Omar, l'épouse du Prophète ﷺ. Le *moushaf* fut abandonné aux mains d'une personne dont la sincérité et la confiance étaient indéfectibles.

Lors du califat de Othman, l'Islam s'étendit jusqu'en Russie¹¹. Deux puissantes armées musulmanes conjuguèrent leur force :

- Les troupes anciennes d'Irak, dont la lecture coranique était celle de Abdullah Ibn Mas'ûd (RAD)
- Les troupes anciennes du *Châm*¹², dont la lecture coranique était celle de Abû Ad-dardâ` (RAD)

Chaque escadron pu entendre la lecture de l'autre.

Un soldat récita (وَأْتَمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلْبَيْتِ..) ¹³, auquel il lui fut objecté « Non ! C'est plutôt ﴿ وَأْتَمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ ﴾ ¹⁴ ».

Ils se dérobaient ainsi la parole et se disputèrent, au point qu'ils faillirent s'entretuer. Cela prit une ampleur importante. Un noble Compagnon était alors présent, le confident¹⁵ du Prophète ﷺ sur les secrets de la communauté, notamment sur les noms des hypocrites. Il s'agissait de *Hudheifah Ibn al Yamân* (RAD).

L'auteur de la parole « Les gens questionnaient le Prophète ﷺ à propos du bien, tandis que je le questionnais à propos du mal¹⁶, craignant le qu'il ne me touche ». *Hudheifah Ibn al Yamân* (RAD) était parmi les Compagnons dotés d'une extra lucidité et d'une clairvoyance manifeste. Ce dernier, redoutant que l'affaire ne prenne plus d'envergure, il abandonna la querelle qui venait d'éclater entre les deux soldats et retourna à Médine voir le calife Othman Ibn Affân (RAD).

Il lui demanda de prendre conscience de cet état de fait (divergence des lectures) et de réagir *rapidement* avant que les Musulmans ne se divisent au sujet de leur Livre comme l'ont fait les Juifs et les Chrétiens. Il lui exposa naturellement ce qui fut arrivé entre les deux soldats. Othman s'imagina alors que les Musulmans disposaient de deux textes coraniques : l'un sûr et l'autre équivoque. Il voulu donc que les Musulmans retournent à la version authentique et sûre.

Si l'on dit d'un côté (وَأْتَمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلْبَيْتِ..) et de l'autre ﴿ وَأْتَمُوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ ﴾, qui donc est alors en possession du texte authentique ?

Il faut donc revenir au texte originel, celui qui fut retranscrit et reçu de la main du Prophète ﷺ. Il était clair que pour l'exemple donné, ce qui était écrit dans le texte

¹⁰ L'usage veut que le *moushaf* reste entre les mains du calife, dépositaire des biens de la communauté.

¹¹ Il faut entendre ici l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

¹² Comprend toute la région située entre l'Euphrate (limite Est), la Turquie (limite Nord) actuelle et s'étendant jusqu'au frontières de l'Egypte (limite Sud). Elle regroupe donc la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie.

¹³ « Et accomplissez pour La Maison Sacré le pèlerinage et l'Umra ».

¹⁴ « **Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra** ». (La vache, 196)

¹⁵ Le seul dont il est fait mention dans la biographie du Prophète (SAW)

¹⁶ Je lui demandais de quels maux faut-il se préserver ? (En affaire et en personne).

source était ﴿لله﴾ et non (للبيت). La deuxième lecture était donc ici une lecture apocryphe. Mais ce problème fut résolu à l'échelle d'un individu, comment donc opérer sur toute la communauté ?

Allah a inspiré à Othman (à propos duquel le Prophète ﷺ a dit entre autres « Accrochez vous à ma sunnah ainsi qu'à la sunnah des califes bien guidés. Mordez vous y de vos molaires¹⁷ ») de faire appel à Zayd Ibn Thabet (RAD), scribe du Prophète ﷺ et de ses successeurs.

Il manda donc Zayd et demanda à HafSa¹⁸, d'envoyer son exemplaire du Coran afin d'en faire des copies, ce qu'elle fit de suite. Othman réunit à cet effet un conseil de Compagnons de Qureych, ces derniers jouissant de l'éloquence la plus probe parmi les tribus arabes. Il leur demanda d'être prudent puisqu'ils entraient dans une phase nouvelle.

Il leur fut demandé également de faire de nombreuses copies du *moushaf* authentique. Zayd faisait parti de l'assise. Chaque copie effectuée fut épiée, tant l'heure était à la vigilance.

Lors du copiage, toute erreur sur une lettre ou sur une phrase était *a priori*¹⁹ possible. Ainsi jusqu'au point de s'assurer que chaque nouvelle copie était conforme à l'originale. Ils disposaient alors de nombreuses copies, en tout cas autant que Othman en avait exigé. Toutes étaient donc issues à la lettre du *moushaf* initial authentique et infaillible, tel qu'il fut reçu d'entre les mains du Prophète ﷺ.

Othman distribua alors ces *masahif*²⁰ aux grandes tribus. C'était la troisième phase : faire de nombreuses copies du *moushaf* initial et les diffuser aux grandes villes (*al amsâr*) pour que chacune d'elles leur soit un modèle de copie du Coran.

- Une copie fut envoyée à *Al Kûfah*
- Une à *Al Bosra*
- Une au *Châm*
- Une à La Mecque
- Deux restèrent à Médine
- Une au commun des Musulmans
- Une fut gardée dans la demeure de Othman (puisque étant alors le calife)
- On rapporte qu'une autre fut envoyée au Yémen
- Une copie à *Al Bahreïn* (ne désigne pas la petite île connue aujourd'hui sous ce nom mais plutôt la région côtière de la presqu'île arabique, qui correspond aujourd'hui au Koweït, les Emirats, le Qatar...).

¹⁷ S'y cramponner.

¹⁸ Il n'était plus question ici pour Othmân de faire preuve d'humilité en ces moments.

¹⁹ A l'échelle de l'effort humain. Mais nous rappelons ici que le Coran, quoiqu'il puisse arriver est immanquablement préservé de toute erreur.

²⁰ Pluriel de *moushaf*.

Cette phase correspond à une étape dangereuse. Othman demanda aux Musulmans de comparer leurs *masahif* à la copie conforme qui leur a été envoyée : « Gardez ce qui y correspond parfaitement et brûlez ce qui y diffère. » Othman voulait rétablir le Texte conforme parmi les Musulmans, retranscrit durant la période sûre²¹.

Les Musulmans s'exécutèrent et suivirent les ordres du calife. Mais fallait-il, pour certaines personnes, brûler des lettres aussi sacrées ?

Il n'appartient en effet à quiconque de mettre en lambeaux de telles paroles et de les jeter aux ordures...

Ainsi, les Musulmans se sont retrouvés avec des *masahif* authentiques et les ont décuplés, leur nombre atteignant des millions de copies.

Louanges à ALLAH qui a préservé et sauvegardé l'intégralité du Texte coranique dont les musulmans disposent de millions de copies toutes authentiques ne laissant à personne la possibilité de rajouter ou d'enlever la moindre lettre. D'ailleurs, le soin que la communauté musulmane porte au livre de son Seigneur n'a pas de limites et ceci continue même après la diffusion de ces millions de copies.

Comme le disent nos savants: dans les copies du coran transcrites de façon conforme aux originaux, il y a des mots dont l'écriture est identique à l'écriture courante et d'autres légèrement différents. Cette différence par rapport à l'orthographe courante est due soit à des lettres décomptées soit à des lettres rajoutées qui modifient éventuellement la prononciation des mots. Par exemple, le mot ﴿ الصَّلَاةُ ﴾ qui s'écrit

avec un « waw » و mais se prononce avec un « alif » ا

Afin de cerner cette question nos savants ont sélectionné dans Coran tous les mots dont l'écriture est inhabituelle puis élaboré des ouvrages dédiés exclusivement aux exceptions liées à l'écriture dans le Coran. Certains ont classé cela en catégories commençant par la catégorie des mots auxquels il manque la lettre « alif » ا

comme اَلْكِتَابُ . Dans une autre catégorie on trouve tous les mots contenant un « alif » supplémentaire comme ﴿ قَالُوا ﴾ , une autre catégorie rassemble les mots coraniques rajoutés de la lettre « waw » tels que ﴿ اُولَئِكَ ﴾ , ﴿ اُولَى ﴾ et ainsi de suite

Les savants ont réalisé ce travail par crainte des différents risques qui menacent les copies originales du Coran (qui remontent à l'époque de Othman [RAD]) tels que la vétusté, l'incendie, la perte ou aussi les ennemis de l'islam. D'ailleurs, certaines copies du Coran dits de Othman (RAD) furent égarées par des causes diverses notamment suite à un incendie.

On peut donc se laisser envahir par un sentiment d'impassibilité vis-à-vis de l'authenticité des *masahif* qui sont à notre disposition aujourd'hui. Nul grief à jurer par Allah que ces derniers sont authentiques, parfaitement identiques à ce qui a été transcrit devant le Prophète ﷺ sans la moindre modification, et le compagnon Othman RAD n'a en cela rien ajouté. En outre, lorsqu'on parle du « Coran d'Othman » ou du *graphisme othmani* cela est pure métaphore qui n'a aucune signification propre.

²¹ Celle où le Coran était retranscrit par les scribes du Prophètes (saw)

En réalité, le *graphisme othmani* renvoie au graphisme auquel Othman a veillé à l'application scrupuleuse et non à celui qu'aurait inventé Othman !!!

Certains savants ont une conception partisane sur les faits de l'époque mais la vérité est différente avec tout le respect qu'ils méritent.

Othman RAD n'a fait qu'effectuer le transvasement scripturaire du *moushaf* d'Abû Bakr. Et quiconque prétend avoir une autre version ramène la preuve de ce qu'il avance.

La dimension phonique du Coran et de sa transmission

Louange à Allah Le Seigneur des mondes, prière et paix divines sur notre Maître et Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et ses Compagnons.

Nous allons aborder ici le côté vocal du noble Coran. Il faut savoir que les arabes constituaient à l'époque du Prophète ﷺ plusieurs factions installées dans différentes régions, comme Yathrib (Médine), Beni Tamîm (Ryad), l'est de la péninsule arabe, et la Mecque où se situait la tribu du Prophète ﷺ (Qureych). Les notables de Qureych sont une tribu dont les origines remontent au Prophète Ismaël fils d'Abraham.

Bien que toutes ces tribus parlaient la langue arabe, d'une tribu à une autre on trouve des divergences sur quelques termes.

En linguistique, une différence au sein de la même langue débouche sur ce qu'on appelle *dialecte*.

Cela est comparable en français aux différentes façons de prononcer suivant les régions. Par exemple le mot « oui » est prononcé *wi* phonétiquement [wi] tandis que d'autres le prononce avec un « é » en phonétique [we].

Telle était la situation à l'époque de la révélation du Coran, toutes les tribus parlaient la langue arabe mais de manières différentes, appelées dialectes.

Les trois principaux aspects de divergences entre les différents dialectes arabes de l'époque

La divergence sur la prononciation du même mot :

Bien que le mot soit le même, sa prononciation change d'une tribu à l'autre selon « l'accent » de la tribu.

La divergence sur le sens du même mot :

Cette question donne plus d'ampleur à la divergence car elle a plus d'impact sur la langue et ce du fait que le même mot a une signification différente d'un dialecte à un autre. Par exemple, le mot **اللمس** qui renvoie au fait de toucher pour certaines tribus tandis que chez d'autres, cela signifie clairement « rapport sexuel ».

Des mots d'un dialecte absents dans un autre :

L'enjeu de ce type de divergence est plus important que les deux précédents, car le fait qu'un mot existe dans un dialecte et pas dans l'autre signifie qu'une partie des arabes ignore ce terme. D'ailleurs on a posé la question à Abû Bakr RAD sur ce que veut dire le mot **﴿أَبَا﴾** dans le verset 31 de la sourate 80 mais Abû Bakr n'a pas su répondre car il ignorait ce terme qui n'existe pas dans son dialecte.

Ibn Abbas l'éminent exégète du Coran, raconte qu'il n'a compris la signification de **﴿فَاطِرُ السَّمَاوَاتِ﴾** que lorsqu'un bédouin est venu se plaindre auprès du khalife

Omar RAD à propos d'un puits en disant : **أَنَا فَطَرْتُهَا**. Ibn Abbas, malgré tout son savoir ne comprenait pas car ce terme n'existe pas dans le dialecte des Qureych, la tribu d'Ibn abbas.

Comme le mentionne un verset, le Coran est en arabe, il contient des mots de plusieurs dialectes et plus souvent celui de Qureych qui est un mélange des autres. En effet, Qureych était situé dans endroit stratégique qui est la Mecque : un carrefour et point de repère pour toutes les autres tribus.

C'est ainsi qu'était le comportement linguistique des tribus de l'époque du Prophète ﷺ. Ils empruntaient à plusieurs tribus quelques paroles. Par exemple à propos de la parole d'Allah « *...et elle remet à chacune d'elles un couteau* » « S12 - V31 », le mot **سِكِّين** - *sikkîn* - n'est pas utilisé dans la tribu *Daws*, dont Abû Horeira RAD fait parti. Ce Compagnon s'est entièrement dévoué à la personnalité du Prophète ﷺ après sa conversion.

Le Prophète ﷺ demanda un jour à Abû Horeira de lui donner un couteau en disant « *a'Tinî As Sikkîn* », Abû Horeira, surpris, se demanda ce qu'est *sikkîn*. Le

Prophète ﷺ en lui faisant signe vers le couteau lui répéta la même phrase : « *a'Tinî As Sikkîn* ».

Abû Horeira lui demanda : « *s'agit-il (du) - al moudyah - couteau ?* ». La première fois qu'il entendit ce mot était de la bouche du Prophète ﷺ. C'était la réalité linguistique de l'époque du Prophète ﷺ.

Ce sont ces trois aspects qui distinguaient les tribus de l'époque. De même, aujourd'hui, est-il possible à un marocain de parler le *dialecte* égyptien ? Il est difficile à celui qui lit « yoûminoûne » de lire « you'minoûn » , ou à celui qui lit « moûssa » avec *al fath* de lire « moûssâ » avec *al imâla*.

L'ordre d'Allah et la question de la commodité

L'ange Gabriel – Paix sur lui - descendu et rapporta au Prophète ﷺ: « Ô Messager d'Allah, Allah t'ordonne d'apprendre la lecture à ta communauté selon un mode unique ». Le Messager ﷺ²² interrogea Gabriel: « Ô Gabriel ! J'ai été envoyé à une communauté illettrée contenant des vieillards et des femmes. Demande à Ton Seigneur un allègement ».

Il s'en alla et revint aussitôt et dit : « Allah t'ordonne t'apprendre à ta communauté le Coran selon deux modes » et le Prophète ﷺ en sollicitait davantage au point qu'il lui fut ordonné de l'apprendre selon 7 modes...

Le Prophète ﷺ s'adressa alors aux Compagnons en ces termes : « Lisez à la manière qui vous a été enseignée ». Les Compagnons qui écorchaient leur lecture passaient devant le Prophète ﷺ jusqu'à ce que la lecture soit confirmée.

D'autres lisant correctement recevaient aussi un amendement et une certification de la conformité de leur lecture. Il lui avait été ordonné, en effet, d'enseigner de cette façon.

Aussi faut-il rappeler que le Coran est descendu sur le cœur du Prophète ﷺ et non sur son ouïe. D'aucuns se demandent par ailleurs pourquoi tantôt l'ange Gabriel enseignait le *fath* et tantôt *al imâla*. Nous leur répondons que le procédé de descente du Coran sur le Prophète ﷺ ne ressemble en rien à la transmission qui nous en est faite. Le premier procédé de transmission est une *Révélation*, vécue et assimilée par celui à qui elle est adressée, c'est là un point sur lequel il faut particulièrement prendre garde. Cette étape constitue une série d'informations directes descendues sur le cœur du Prophète ﷺ, tandis que le procédé par lequel le Coran nous est transmis (nous autres) est purement oral²³.

Il a donc été ordonné au Prophète ﷺ de l'enseigner par une méthodologie axée sur cette faculté humaine. Ceci pour plus de commodité pour la communauté.

²² Cela ressemble au récit de la prescription de la prière.

²³ En tenant compte de l'imperfection de cet oral chez l'homme, la diversification des modes de lectures garantie plus de facilité pour nous autres qui apprenons le Coran oralement et non par Révélation. Notre mode de transmission est humain, il est donc sujet à l'erreur. L'existence de plusieurs lectures possibles rend donc plus accessible une lecture conforme du Coran, alors que la Révélation est un mode de transmission divin et donc parfait.

Supposons un instant que le Prophète ﷺ enseigne à un Compagnon la lecture du verset

« وَعَلَىٰ أَبْصَارِهِمْ غِشَاوَةٌ » selon deux modes de lecture différents, l'un d'eux aurait certainement trouvé une difficulté dans la lecture de l'autre.

Abû Bakr As-sijistânî (une grande figure des sciences du Coran) rapporte : « Un bédouin vint me réciter le verset suivant

﴿الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ طُوبَىٰ لَهُمْ وَحُسْنُ مَآبٍ﴾

en prononçant *Tîbâ* au lieu de *Toûbâ*. J'ai donc rectifié sa lecture mais il s'entêta et resta sur sa façon de lire. »

Ainsi, la diversification des lectures enseignées par l'ange Gabriel pour que le Prophète ﷺ l'enseigne a son tour est une nécessité et une facilité pour la communauté.

Les Compagnons ont tous appris du Prophète ﷺ selon leur tribu et selon leur accent, chacun enseignant à son tour le mode de lecture pour lequel il a reçu un amendement.

C'est ainsi que le Noble Coran fut relayé aux générations postérieures. C'est ainsi que furent « publiées » les divers modes de lectures.

Du reste, arrêtons-nous sur cette parole du Prophète ﷺ qui retentira au deuxième siècle de l'Hégire, siècle de la compilation des sciences juridiques, en ce sens qu'à l'époque du Prophète ﷺ, seul le Coran était enregistré et consigné par écrit. Il s'agit du hadîth : « N'écrivez à mon sujet que ce qui concerne le Coran, si vous écrivez autre chose à mon sujet, effacez-le ».

Cette ordonnance concernait la quasi-totalité des Compagnons. Cependant, un nombre restreint, à l'instar de Abdullah Ibn Amr Ibn Al 'AS avait cette liberté de consigner les traditions et paroles du Prophète autre que le Coran. Cette restriction avait pour but de ne pas confondre l'enseignement de la lecture avec la Révélation. Ainsi, dès le deuxième siècle de l'Hégire, des écrits furent publiés par des élèves de *lecteurs* qui détaillaient les modes de lectures correspondants. Tous ces transmetteurs étaient purement allocutaires et ne produisaient donc pas d'eux même tels des affabulateurs les différentes lectures, comme ont prétendu certains orientalistes²⁴. Si tel était le cas, le nombre extrêmement important à l'époque de musulmans ayant mémorisés le Coran auraient-ils laissé faire passivement ?

Quand on pense qu'il suffit à un Imam aujourd'hui 14 siècles après l'Hégire de prononcer le début de la sûrat al Fatiha « Al hamdA » au lieu de « Al HamdOu », pour qu'une multitude de voix s'exclament derrière l'Imam voulant le corriger « Al HamdOu !!! », que doit-on penser aux premiers siècles de l'Hégire ? Nul n'est capable de modifier ne serait-ce qu'une lettre du Coran.

Plusieurs modes de lectures furent donc publiés et mis rigoureusement sur écrit, comme la lecture *Warch* de l'Imam *Nâfi'* ou *Qâlûn* du même Imam. Plusieurs élèves

²⁴ Voulant certainement faire croire par là que l'achèvement du Coran est postérieur à la mort du Prophète (SAW).

érudits étudiaient chaque lecture chez celui qui en avait la maîtrise (avec une chaîne de transmission continue remontant jusqu'au Prophète ﷺ puis rassemblaient le tout dans un seul livre. De cette manière furent concrétisées les règles régissant l'enseignement **par écrit** de chaque lecture. Remarquons que l'on parle précisément ici de l'écrit, puisque s'agissant de la transmission orale, l'enseignement était déjà présent comme nous l'avons vu précédemment.

À quoi sont liées les différences de lecture ?

Il y a un détail sur lequel il est important de s'arrêter : est-ce que toutes les lectures transmises de la part du Prophète ﷺ sont liées à la langue (dialecte, accent...) uniquement ou bien y'a-t-il un autre facteur intervenant ?

- 95% des lectures sont liées à des questions de facultés orales (en d'autres termes 95% de la diversité des modes de lecture par Allah Le Très Haut est une question de facilité). Exemple : « you'minoûn » / « yoûminoûne »
- 5% est lié à des questions de « sens de versets ». Exemple « Maliki yawmi Addîn » / « Mâliki yawmi Addîn ». La différence ici n'est pas justifiée par une nécessité de faciliter la lecture, il s'agit de deux termes de sens différents. Malik signifie maître, propriétaire, qui a la charge de, ...etc. Alors que Mâlik signifie Roi.

Allah Le Très Haut nous informe de Sa Qualité de Roi du Jour de la Rétribution, et qu'Il est également le Législateur, Maître du Jugement Dernier.

Dans le même style d'exemple, on peut citer le verset : ﴿وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْذِبُونَ﴾
pouvant être lu aussi : ﴿... وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْذِبُونَ﴾.

Dans cet exemple, يَكْذِبُونَ renvoie au verbe **mentir** alors que يُكْذِبُونَ renvoie au verbe **démentir, nier**.

Allah nous apprend que les gens concernés par le verset (les hypocrites) **mentent** lorsqu'ils parlent et **dénigrent** lorsque les Prophètes s'adressent à eux.

Aussi faut-il faire remarquer que deux lectures différentes possèdent chacune un sens mais qui ne s'opposent jamais.

C'est dans ces terres que chassent les ennemis de l'Islam. Les lectures ayant un lien avec la langue dans 5% des cas, les détracteurs de l'Islam en profitent en arguant que le Texte a subi des modifications pour la cause du dauphin. Mais qui donc a modifié quoi ? Et comment ? Quand ?

Enfin, la transmission du Coran continue son chemin immuable de génération en génération.

Il existe des personnes dotées de cette qualité de *qorâ* qui se spécialisent dans cette science, à l'instar des juristes qui se consacrent à la Jurisprudence ou les gens du hadîth qui se donnent à la science du hadîth. Les sciences du Coran constituent une spécialité obligatoire pour une partie de la Communauté, en ce sens que l'obligation générale est levée pour le reste de la Communauté lorsqu'une partie s'y adonne. Les *qorâ* sont investis de cette mission cruciale d'enseigner et transmettre leur savoir sur les modes de lectures du Saint Coran. Cette tranche de la Communauté est donc garante d'un secteur de la *charî'a*, à l'exemple des prêcheurs, juristes, exégètes, penseurs ou économistes islamiques etc. Chacun a une discipline dont il a la charge de la sauvegarde, de la continuité, de la transmission à la postérité. Tous ont pour objectif de pérenniser la *charî'a* et la Religion.

Dans plusieurs régions du monde, l'on retrouve ces *qorâ*²⁵ : Au Châm, en Egypte, en Turquie, au Yémen, au Maroc...etc.

On peut se réjouir, exulter notre joie de savoir que le Coran dont on dispose actuellement nous vient directement de la Révélation faite à Notre bien aimé Prophète ﷺ (écrit : *moushaf* et oral : mémorisation et transmission). La communauté musulmane peut aussi être fière, en ce sens que le degré de confiance est on ne peut plus garanti, les transmetteurs initiaux étant des exemples par excellence de sincérité et d'honnêteté. Le Coran est donc totalement exempt de modification, entier dépourvu d'abrègement, et ceci jusqu'au lever de l'Heure.

Les Hommes, alors se réveilleront un matin constatant que la moindre partie du Coran mémorisée sera oubliée, les *masahif* deviendront des pages blanches : Allah livrera, ce jour-là les Hommes à leur sort. Le désordre, la corruption auront pris le dessus, et Allah considérera alors que les Hommes ne mériteront plus d'avoir à leur disposition Sa Sainte Parole.

Cela rappelle donc à quel point nous devons, tous, prendre soin de Noble Coran et le méditer comme il se doit.

« [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent ! » [Sourate *Sad* 38 – Verset 29]

En premier lieu donc, la lecture puis vient ensuite la méditation sur cette lecture. Ensuite il faut œuvrer en conséquence et rester cohérent vis-à-vis de notre lecture.

En résumé de ce paragraphe :

- 1 – Lecture
- 2 – Méditation
- 3 – **Après *compréhension***, il faut œuvrer.

Nous demandons à Allah Le Très Haut de nous donner Sa Bénédiction à travers le Saint Coran et qu'Il pérennise pour nous ce Bienfait, qu'Il donne à nos langues l'accoutumance dans la lecture du Coran, qu'Il fasse de nous des « *gens du Coran* » qui sont les *alliés d'Allah et Ses privilégiés*, qu'Il accepte nos œuvres pies. C'est certes, Lui, L'Entendant, Proche et Prompt à exaucer nos invocations, et que La Grâce entière soit rendue à Allah, Seigneur des Mondes.

²⁵ (Note du traducteur) dont fait partie l'auteur de ce présent ouvrage. L'éminent Cheikh Aymen, qu'Allah le préserve, possède par ailleurs tous les modes de lectures du Saint Coran, avec les chaînes de transmission jusqu'au Prophète (SAW). Il dispose de plus de 1000 chaînes remontant jusqu'au Prophète (SAW), la plus petite étant composée de 27 transmetteurs. Il s'agit de la chaîne la plus petite qu'on puisse trouver en notre époque !!